

Nouvel Obs.com, 21 octobre 2013

Loi de programmation militaire: le Sénat veut garantir son financement

Publié le 21-10-2013 à 14h16

Mis à jour le 22-10-2013 à 06h25

A⁺ A⁻ 



Un régiment déplacé d'Orange (Vaucluse) à Carpiagne (Bouches-du-Rhône), où un autre est dissout, quatre sites de l'armée de l'air touchés en 2014 : les premières restructurations de la Loi de programmation militaire (LPM), qui prévoit la suppression de 23.500 postes entre 2014 et 2019, ont été dévoilées jeudi matin. (c) Afp

Paris (AFP) - Les sénateurs ont amendé à la marge lundi le projet de Loi de programmation militaire (LPM) pour tenter d'en garantir le financement sur l'ensemble de la période 2014-2019, lors de son examen en séance.

Le Sénat a par ailleurs adopté une série de dispositions renforçant les pouvoirs de contrôle du Parlement sur les services de renseignement.

PARTAGER



RECEVOIR LES ALERTES